#### - 81 - PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, tenue le mardi 20 juillet 2010 à 18h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences:

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Katherine-Erika Vincent, greffière

Absente: Danie Deschênes, conseillère

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié par la greffière le 19 juillet 2010 à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas

présents à l'ouverture de la séance.

\*

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2010-07-225 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

#### 2010-07-226

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 477 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 300 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉMISSAIRE MARIN DES ÉTANGS AÉRÉS

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement no 477 afin d'apporter des précisions concernant la subvention octroyée par le Programme Infrastructures Québec-Municipalités.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de modifier le Règlement no 477 afin de remplacer le quatrième « Considérant » du règlement 477 par le suivant : « Considérant que madame Nathalie Normandeau a confirmé, le 19 juin 2009, le versement à la Ville d'une subvention au montant de 1 077 120 \$ en vertu du Programme Infrastructures Québec-Municipalités, pour le projet de prolongement de l'émissaire de la station d'épuration »;

De remplacer l'article 2 du règlement 477 par « Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux de prolongement de l'émissaire marin des étangs aérés, selon l'estimation sommaire préparée par madame Julie Brazeau, trésorière, en date du 7 avril 2010, incluant les frais, les taxes et les imprévus, et selon l'estimation détaillée du coût des travaux préparée par madame Line St-Onge, ingénieure, en date du 7 avril 2010 et complétée par monsieur François St-Cyr, ingénieur chez Teknika-HBA, en date du 13 juillet 2010, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B » et « C »;

De remplacer l'article 6 du règlement 477 par le suivant « Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, plus précisément l'aide financière de 1 077 120 \$ qui sera versée dans le cadre du Programme Infrastructures Québec-Municipalités et confirmée dans une lettre signée par madame Nathalie Normandeau et datée du 19 juin 2009, jointe au présent règlement comme annexe « D » pour en faire partie intégrante;

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. »

ADOPTÉE

# 2010-07-227 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2010-07-221 – COUR D'EAU DE LA BAIE MADORE – ENGAGEMENT ENVERS LE MDDEP POUR L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de modifier la résolution numéro 2010-07-221, il y a lieu de retirer les numéros de lots inscrits et de les remplacer par le lot 3 173 475 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

## 2010-07-228 OCTROI DE MANDAT À CDGU INGÉNIERIE URBAINE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉHABILITATION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de mandater la firme d'ingénieurs **CDGU Ingénierie Urbaine** pour la préparation des plans et devis quant à la réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc situé sur le boulevard Perrot au coût de **22 100** \$ plus taxes; le tout conditionnel à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme PRÉCO.

Que cette dépense soit puisée au poste budgétaire 1-23-050-01-721.

ADOPTÉE

# 2010-07-229 <u>TECHNICIENNE EN URBANISME – POUVOIRS D'ÉMISSION DE PERMIS, DE CERTIFICATS ET DE CONSTATS EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE</u>

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la personne embauchée à titre de technicienne en urbanisme, afin de voir à l'application de l'article 2.1 du Règlement no 440 sur les permis et certificats de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, notamment en lui conférant le pouvoir d'émettre des permis, des certificats ainsi que des constats d'infraction.

ADOPTÉE

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### 2010-07-230 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de lever la séance à 18h14.

ADOPTÉE	
Marie-Claude B-Nichols Mairesse	Katherine-Erika Vincent Greffière
/VC * <u>****</u>	***************